



MRC de
BONAVENTURE
AFFAIRES



Accès
entreprise
Québec

SOUTENIR - CROITRE- CONTRIBUER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- Accompagnement
- Soutien aux travailleurs autonomes
- Soutien financier aux entreprises
- Formation
- Mentorat

SERVICE ET ACCOMPAGNEMENT



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

EXPERTISE LOCALE

Bénéficiaire de notre équipe professionnelle ancrée dans la réalité locale.

VASTE RÉSEAU D'AFFAIRES

Accédez à un réseau d'entreprises et de partenaires locaux.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Bénéficiez d'un soutien sur mesure, spécifiquement adapté à vos besoins.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

- Référencements aux différents intervenants et spécialistes en fonction de vos besoins
- Accompagnement pour l'élaboration de plan d'affaires
- Prévisions financières
- Recherche de financements
- Accompagnement dans vos études de marché et stratégies marketing
- Autodiagnostic en développement durable
- Organisation de Réseau express
- Révision de dépôts de demandes financières
- Mentorat de groupe ou individuel
- Prédiagnostic en gestion

OFFRE D'UN PARCOURS D'ATELIERS

- Démarrage d'entreprise
- Service à la clientèle
- Marketing
- Lectures d'états financiers
- Gestion budgétaire
- Développement durable
- Ressources humaines
- Cybersécurité

SERVICE ET ACCOMPAGNEMENT



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

AIDES FINANCIÈRES

Pour les entreprises accompagnées par un conseiller aux entreprises de la MRC (subventions et prêts) :

Aides financières	Précisions - Montant maximal	% des coûts admissibles	Mise de fonds
REMBOURSEMENT MEMBERSHIP	CCIBDC, Gaspésie Gourmande, Tourisme Gaspésie, GIMXPORT, Culture Gaspésie, CDRQ <i>Pour la première année de démarrage ou de relève (non récurrent)</i>	100 %	...
CDRQ	Déboursement du forfait de services de base <i>Pour la première année de démarrage ou de relève (non récurrent)</i>	100 %	...
CRÉATION / RELÈVE / EXPANSION	15 000 \$ - * 50 000 \$	20 % -*50 %	15 % - 20 %
ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE	20 000 \$ - * 50 000 \$	80 %	*10 % - 20 %
BONIFICATION DE LA TROUSSE MARKETING DE TOURISME GASPÉSIE	Bonification de 20 % des fonds octroyés par TOURISME GASPÉSIE <i>Montant maximal de 2 000 \$ par année</i>	...	50 %
ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT	5 000 \$	70 % - 80 %	20 %
PRÊTS	250 000 \$...	15 % - 20 %
INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES	2 000 \$ /année	100 %	...
FORMATIONS / COACHING	500 \$ / année	50 %	...

*Volet 4 : ces bonifications s'appliquent aux entreprises établies dans les municipalités suivantes : St-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hopedown, St-Godefroi et Shigawake

Limite de 3 contributions non liées à des prêts par entreprise par année.

ANIMATION ET PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

SERVICE DE MENTORAT

Les MRC de Bonaventure et d'Avignon sont les organismes porteurs du groupe de mentorat pour les entrepreneurs de la Baie-des-Chaleurs. Notre rôle est de coordonner le groupe et de jumeler chaque entrepreneur de notre MRC qui souhaite être accompagné par un mentor de la région.

Le groupe de mentorat de la Baie-des-Chaleurs fait partie du Réseau Mentorat pour les entrepreneurs du Québec qui regroupe des mentors et des mentorés de différents secteurs d'activités. Il permet aux gens d'affaires de bénéficier d'un accompagnement de haut calibre offert par des entrepreneurs d'expérience formés par le Réseau Mentorat afin de développer leur plein potentiel.



**R É S E A U
M E N T O R A T**
ENTREPRENDRE. PARTAGER. RÉUSSIR.

Inscrivez-vous pour participer aux prochaines Rencontres Découverte

<https://www.reseaumentorat.com/rencontres-decouverte>

Pour apprendre à connaître l'équipe de mentors de la Baie-des-Chaleurs, cliquez ici : <https://reseaumentoratgim.com/nos-mentors/>

DÉFI OSENTREPRENDRE ET SEMAINE DES ENTREPRENEURS À L'ÉCOLE

La MRC de Bonaventure est la mandataire régionale du concours québécois d'entrepreneuriat Défi OSEntreprendre et de la Semaine des entrepreneurs à l'école pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.



Le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner annuellement les initiatives entrepreneuriales de quelques 47 000 personnes : des jeunes du primaire jusqu'à l'université appuyés, par leurs intervenants scolaires avec son **volet Scolaire**, de nouveaux entrepreneurs avec son **volet Création d'entreprise**, des entrepreneurs au cheminement inspirant avec son **volet Réussite inc.** et des modèles d'approvisionnement d'ici avec son **volet Faire affaire ensemble**.

Le Défi se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national. Pour sa mise en œuvre, plus de 300 responsables se mobilisent dans les 17 régions du Québec afin de mettre en lumière les projets issus de leur milieu.

Vous êtes un nouvel entrepreneur ? Contactez Dominique Galarneau, responsable local du Défi. Il saura vous guider pour votre inscription et pour votre éligibilité.

ANIMATION ET PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

TABLE DE CONCERTATION BONAVENTURE - AVIGNON

Les MRC d'Avignon et de Bonaventure coordonnent la Table de concertation afin de réunir les différents organismes de l'écosystème entrepreneurial sur le territoire.

L'objectif de cette table est de favoriser la concertation entre les conseillers travaillant au développement économique afin de maximiser la collaboration et le partage d'information entre eux.

BALADOS LA CLASSE AFFAIRES

DES THÉMATIQUES 100 % ENTREPRENEURIALE

Les Balados vont vous faire découvrir des entrepreneur.e.s qui partageront leur expérience, les défis qu'ils ont surmontés ainsi que leur parcours qui les a menés à brasser des affaires.

L'équipe de La Classe Affaires Baie-des-Chaleurs, vous présente les balados sous forme d'entrevues qui abordent des thématiques 100 % entrepreneuriale.

Ces thématiques ont pour but de créer des discussions et des échanges enrichissants et animés, qui sauront vous divertir, vous informer, vous conseiller et vous inspirer.



RENCONTRE LOCALE - ACHAT GÉNIAL

Rencontre locale. Achat génial est une campagne qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir les commerçants locaux afin de dynamiser l'économie régionale.

En termes de communications, nous souhaitons inciter les consommateurs de chez nous à privilégier les commerçants et les produits locaux plutôt que les alternatives étrangères ou non locales.

Pour y arriver, nous publions notre campagne d'achat local sur les réseaux sociaux et à la radio. Également, plusieurs affiches sont remises à nos commerçants afin de promouvoir l'achat local dans leur entreprise.

Pour lire nos articles sur notre blogue, visitez notre site web : achatgenial.com. De plus dans le but d'outiller nos commerçants, un guide Facebook leur est offert afin qu'ils puissent suivre les bonnes pratiques sur leurs réseaux sociaux et ainsi adapter leurs créations de contenu.

Vous souhaitez consulter le guide offert aux commerçants ? Cliquez sur le lien : [Guide Facebook](#)

On vous invite à aimer la page [Facebook Achat génial](#) et à partager vos initiatives sur les médias sociaux afin de rendre cette campagne vivante.



CRÉATION ET ACQUISITION D'ENTREPRISE

L'objectif de ce fonds est de soutenir les entrepreneurs dans la création, le rachat ou la relève d'une entreprise.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Rachat
- Création
- Relève

CONDITIONS

- Obtenir un prêt aux Fonds Locaux (FL) de la MRC d'un minimum de 2 à 3 fois la valeur de la subvention*;
- S'engager, pour une durée d'au moins 2 ans suivant l'octroi de l'aide, à demeurer propriétaire et conserver l'entreprise sur le territoire de la MRC de Bonaventure;
- Travailler à temps plein (35 h/semaine) dans son entreprise*;
- Acquérir un minimum de 25 % dans le cas d'un projet de rachat ou de relève;
- Créer et/ou maintenir des emplois*;
- Démontrer la rentabilité du projet.

*Certaines exceptions peuvent s'appliquer.

EXCLUSIONS

- Les commerces de détail et de restauration, sauf pour offrir un service de proximité quotidien dans les communautés mal desservies.

Pour plus de détails, consulter le document « [Politique de Soutien aux entreprises](#) » sur le site Internet de la MRC.

Aide accordée

		VOLET 4
Montant maximal par projet	15 000 \$	50 000 \$
% des coûts admissibles	20 %	50 %
Mise de fonds	15 %	15 % - 20 %
Cumul d'aide maximal	50 %	50 %

Volet 4 : ces bonifications s'appliquent aux entreprises établies dans les municipalités suivantes : St-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hopetown, St-Godefroi et Shigawake.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses liées à la création ou à l'acquisition de l'entreprise;
- Les dépenses en immobilisations, équipements, matériel roulant et acquisitions technologiques;
- Le fonds de roulement pour la première année du projet.



EXPANSION ET INNOVATION

L'objectif de ce fonds est de soutenir les entreprises dans leurs projets d'expansion, de développement et de virage numérique

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Expansion
- Innovation
- Virage numérique

CONDITIONS

- Obtenir un prêt aux Fonds Locaux (FL) de la MRC d'un minimum de 2 à 3 fois la valeur de la subvention*;
- Être en opération depuis au moins deux ans;
- Présenter un projet ayant un impact positif sur le développement de l'entreprise.

*Certaines exceptions peuvent s'appliquer.

EXCLUSIONS

- Les commerces de détail et de restauration, sauf pour offrir un service de proximité quotidien dans les communautés mal desservies.
- Les mises à jour et refontes de site Web.

Aide accordée

		VOLET 4
Montant maximal par projet	15 000 \$	50 000 \$
% des coûts admissibles	20 %	50 %
Mise de fonds	15 % à 20 %	15 % à 20 %
Cumul d'aide maximal	50 %	50 %

Volet 4 : ces bonifications s'appliquent aux entreprises établies dans les municipalités suivantes : St-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hopetown, St-Godefroi et Shigawake.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses en immobilisations, équipements, matériel roulant;
- L'acquisition de technologies (licences, brevets, logiciels, mise au point d'un prototype);
- Le fonds de roulement se rapportant à l'implantation du projet;
- Les dépenses permettant de prendre le virage numérique.



ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT

L'aide accordée dans ce volet sert à financer des projets au stade de validation et d'exportation ainsi que des projets d'innovation et de développement des entreprises existantes.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Analyse de besoins et marché ;
- Mission commerciale ;
- Plan de commercialisation et plan d'affaires à l'exportation;
- Démarches reliées à la commercialisation d'un nouveau produit/service;
- Démarches d'innovation et/ou de développement des entreprises;
- Virage numérique et cybersécurité;
- Développement durable;
- Planification stratégique;
- Démarches spécialisées en ressources humaines.

CONDITIONS

- Les interventions doivent s'inscrire dans une démarche structurée et avoir un impact significatif pour l'entreprise et le territoire ;
- Maximum un projet par entreprise par année ;
- Les restaurants et les commerces de détail sont admissibles via la bonification Flexi-Fonds.

EXCLUSIONS

- Aucuns frais liés au salaire du promoteur ne sont admissibles.

Aide accordée

Montant maximal par projet	5 000 \$
% maximal des coûts admissibles	70 % OBL 80 % EES
Mise de fonds	20 %

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses d'honoraires professionnels;
- Les dépenses liées au personnel affecté au projet.



L'objectif du fonds est de stimuler le démarrage et le développement d'entreprises d'économie sociale.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Démarrage
- Expansion

ORGANISMES ADMISSIBLES

- OBNL
- Coopérative

CONDITIONS

- Répondent à des besoins identifiés dans la collectivité ou améliorent les biens ou services déjà disponibles ;
- Produisent et/ou vendent des biens et/ou services ;
- Visent l'auto-financement, ont des sources de financement diversifiées et génèrent des revenus autonomes ;
- Sont viables financièrement ;
- Amènent la création et le maintien d'emplois durables et de qualité sur le territoire ;
- Lorsqu'il y a un plan d'intervention en vigueur établi avec la MRC et/ou ses partenaires, que les investissements s'inscrivent dans le respect de ce plan et de ses recommandations.

EXCLUSIONS

- La subvention ne peut, en aucun cas, être récurrente ni assurer le soutien régulier aux opérations de l'entreprise;
- Les commerces de détail et de restauration, sauf pour offrir un service de proximité quotidien dans les communautés mal desservies.

Pour plus de détails, consulter le document « [Politique de Soutien aux entreprises](#) » sur le site Internet de la MRC.

Aide accordée

VOLET 4

Montant maximal par projet	20 000 \$	50 000 \$
% des coûts admissibles	80 %	90 %
Mise de fonds	20 %	10 %
Cumul d'aide maximal	80 %	90 %

Volet 4 : ces bonifications s'appliquent aux entreprises établies dans les municipalités suivantes : St-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hopetown, St-Godefroi et Shigawake.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses en capital, telles que terrain, bâtiment, équipement et frais de démarrage;
- L'acquisition de technologies (brevets, logiciels) ;
- Les besoins de fonds de roulement en lien avec le projet.



SUBVENTION PARTENAIRES



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

L'objectif de ce fonds est de maximiser l'impact de nos partenaires dans le milieu.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Remboursement du membership pour la première année d'un démarrage ou d'une relève auprès des partenaires suivants :
 - CCIBDC
 - Gaspésie Gourmande
 - Tourisme Gaspésie
 - GÎMEXPORT
 - Culture Gaspésie
 - CDRQ
- Trousse marketing de Tourisme Gaspésie
Bonification des fonds octroyés pour site Internet, photos, vidéos, stratégies SEO, présence en ligne ;
- Déboursement du forfait de services de base de la CDRQ pour la première année d'un démarrage ou d'une relève de coop.

Aide accordée

Remboursement du membership	100 % des frais la première année
Bonification de la trousse de marketing Tourisme Gaspésie	Bonification de 20 % des coûts max 2 000 \$
CDRQ, forfait de service	100 % des frais la première année

CONDITIONS

- Être accompagné par un conseiller aux entreprises de la MRC ;
- Les EES doivent répondre aux critères de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;
- Limite de 3 contributions non liées à des prêts par année.



FORMATIONS ET INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

L'objectif de ces fonds est d'offrir un accompagnement spécialisé pour des besoins spécifiques ponctuels, ayant été évalués par les conseillers de la MRC.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Formation/coaching et les frais reliés à ces activités;
- Diagnostic, planification et appui dans la mise en œuvre de projets stratégiques;
- Juridique, comptable et fiscale;
- Ressources humaines;
- Marketing;
- Technologies de l'information.

CONDITIONS

- Les autres organismes finançant le type d'intervention choisie doivent avoir été sollicités au préalable;
- Les formations doivent permettre d'améliorer les capacités de gestion ou les compétences techniques du promoteur de façon à avoir un impact positif significatif;
- Les frais doivent être pré-approuvés par un conseiller de la MRC.

EXCLUSIONS

- Tous les frais standards reliés à la création, l'acquisition et le financement d'entreprise;
- Les formations exigées dans le cadre d'un ordre professionnel.
- Aucuns frais liés au salaire du promoteur ne sont admissibles.

Pour plus de détails, consulter le document « [Politique de Soutien aux entreprises](#) » sur le site Internet de la MRC.

Formation (Aide accordée)	
Montant maximal par année	500 \$ / promoteur
% des coûts admissibles	50 %
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Clients ayant un prêt à la MRC; • Bénéficiaires de la Mesure STA; • Mentorés.
Interventions professionnelles (Aide accordée)	
Montant maximal par intervention	2 000 \$ / entreprise
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Clients ayant un prêt à la MRC; • Bénéficiaires de la Mesure STA; • Mentorés.



PRÊT FLI RELÈVE



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

L'objectif du fonds est de soutenir la relève d'entreprises existantes, en favorisant l'accès aux capitaux.

CONDITIONS

- Acquérir au moins 25 % de la valeur de l'entreprise, en parts ou en actifs ;
- Démontrer les compétences et la motivation à assurer un poste de direction et l'engagement à contribuer activement à assurer la pérennité de l'entreprise;
- Travailler à temps complet dans l'entreprise*;
- Jumeler avec un prêt FL conventionnel (FLI et FLS);
- L'entreprise d'économie sociale doit répondre à certains critères pour être admissible.

* Certaines conditions s'appliquent

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses d'acquisition de l'entreprise visée incluant les frais de services professionnels directement reliés à la transaction.

EXCLUSIONS

- Le simple rachat des actions ou des actifs d'une entreprise qui ne s'inscrit pas dans une démarche de transmission et de reprise de la direction afin d'en assurer la pérennité, n'est pas admissible.

Pour plus de détails, consulter le document « [Politique de Soutien aux entreprises](#) » sur le site Internet de la MRC.

Aide accordée

Montant accordé	100 000 \$
Termes	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'intérêt avantageux variant en fonction du risque et des conditions de financement;• Durée maximale de 7 ans;• Possibilité de moratoire (s) sur le capital et les intérêts pour un maximum de 36 mois.
* Mise de fonds	15 % à 20 %
Cumul d'aide maximal	50 % OBNL 80 % Économie sociale



mrcbonaventure.com/affaires

PRÊT

FLI COURT TERME



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

L'objectif du fonds est de soutenir les entreprises existantes ayant besoin d'avance de fonds à court terme pour livrer un produit ou un service dans le cadre d'une entente signée avec leurs clients ou partenaires d'affaires.

CONDITIONS

- Contrat signé avec le partenaire d'affaires ;
- Projet dont le partenaire d'affaires est solide et possède la capacité de payer ;
- En fonction de la situation particulière de l'entreprise.

Certaines conditions s'appliquent

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses d'acquisition d'équipements, d'inventaires et de fonds de roulement nécessaires à la réalisation du projet ;
- Certains crédits d'impôt.

Aide accordée

Montant maximal	100 000 \$
Termes	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'intérêt variant en fonction du risque;• Durée de 3 à 18 mois;• Congé de remboursement de capital.
Mise de fonds	Équité de 20 %

Pour plus de détails, consulter le document « [Politique de Soutien aux entreprises](#) » sur le site Internet de la MRC.



mrcbonaventure.com/affaires

Le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) sont utilisés afin de créer et de soutenir des entreprises viables tout en contribuant au développement économique du territoire de la MRC.

TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Démarrage
- Expansion
- Acquisition
- Achat d'immobilisations

CONDITIONS

- L'entreprise d'économie sociale doit répondre à certains critères pour être admissible ;
- Créer et/ou maintenir des emplois* ;
- Démontrer des perspectives de rentabilité.

**Certaines conditions s'appliquent*

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Le fonds de roulement en lien avec le projet ;
- Les dépenses en capital technologie, acquisition d'entreprise et les frais liés au projet.

Aide accordée

Montant maximal	250 000 \$
Termes	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'intérêt variant en fonction du risque et des conditions de financement; • Durée maximale de 7 à 10 ans.
Mise de fonds	15 % - 20 %
Cumul d'aide maximal	50 % OBNL 80 % Économie sociale



MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER

L'objectif du STA est d'offrir à la clientèle admissible de Services Québec les services de soutien au démarrage et à l'acquisition d'entreprise, afin qu'elle atteigne l'autonomie sur le marché du travail en créant une entreprise ou en devenant travailleur autonome.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- Participants au programme de l'assurance-emploi ;
- Prestataires d'un programme d'assistance sociale et personnes bénéficiant des mêmes avantages ;
- Personnes sans soutien public du revenu ;
- Travailleurs à statut précaire (les emplois précaires sont les emplois saisonniers, les emplois contractuels, les emplois temporaires, les emplois occasionnels, les emplois sur appel ou à temps partiel).

CONDITIONS

- Valider son admissibilité en tant qu'individu auprès de Services Québec ;
- Établir le siège social de l'entreprise sur le territoire de Services Québec de Bonaventure ;
- Projet d'entreprise admissible selon les priorités d'investissement de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC.

EXCLUSIONS

- Les franchises, les bannières, les licences ou toutes autres entreprises ayant une apparence de dépendance ;
- Les entreprises faisant l'objet exclusivement d'une consolidation financière ;
Exception : Cette règle ne s'applique pas aux prestataires de l'assistance-emploi qui déclarent des revenus d'un travail autonome et qui développent l'activité qu'ils exercent déjà ;
- Le travail autonome dédié. Ce type d'entreprise à clientèle unique est considéré comme un emploi de sous-traitance converti en travail autonome ;
- Les demandeurs d'asile (revendicatrices ou les revendicateurs du statut de réfugié) ;
- Les personnes désirant créer leur entreprise ou leur travail autonome en exerçant une profession régie par un ordre professionnel (consulter la liste ici : <https://www.opq.gouv.qc.ca/Rapports/Rapport.aspx>) des ordres professionnels au Québec régis par l'Office des professions) ;
- Le personnel rémunéré à la commission est exclu également de la mesure.

Aide accordée

*Montant maximal	Allocation au travail basée sur le calcul du salaire minimum établi sur 35 h
Période maximale	40 semaines

**Certaines conditions s'appliquent*

Québec

NOTRE ÉQUIPE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



SOUTENIR - CROITRE - CONTRIBUER



Isabelle Bourque

Directrice du département de
développement économique
581 357-0124
ibourque@mrcbonaventure.com



Anthony Beebe

Conseiller aux entreprises / Business
Counsellor
581 357-0122
abeebe@mrcbonaventure.com



Magda Arsenault

Conseillère
aux entreprises
418 751-0213
marseneault@mrcbonaventure.com



Myriam Bourque

Conseillère
aux entreprises
581-357-0130
mbourque@mrcbonaventure.com



Dominique Galarneau

Agent de développement
économique
418 752-1474
dgalarneau@mrcbonaventure.com



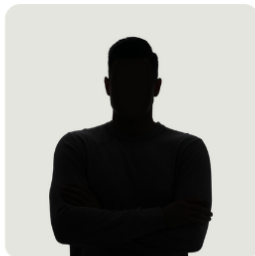
Brigitte Paquet

Conseillère aux
entreprises croissance
418 752-1454
bpaquet@mrcbonaventure.com



Janine Larocque

Adjointe au
développement
418 752-1474
jlarocque@mrcbonaventure.com



Poste à combler

Agent (e) de développement
touristique
581 357-0028



Eliane Joseph

Responsable régionale
Défi OS'Entreprendre
418 751-6125
ejoseph@mrcbonaventure.com